Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

COMMUNE D'OLLIOULES - DEPARTEMENT DU VAR
DELIBERATION DE LA COMMUNE D'OLLIOULES

N° 26/01/5.2

SEANCE DU 26 JANVIER 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE 26 JANVIER à 18 HEURES

NOMBRE DE CONSEILLERS			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
33	28	3	2

Le Conseil Municipal de la Commune d'OLLIOULES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Robert BENEVENTI, Maire.

PRESENTS :

Robert BENEVENTI, Christine DEL NERO, Michel THUILIER, Dominique RIGHI, Laetitia QUILICI, Michel OLLAGNIER, Carine GINZAC, Didier MARTINA-FIESCHI, Delphine GROSSO, Guy PHILIPPEAUX, Nadine ALESSI, Jean-Louis PIERACCINI, Robert ARPINO, Antoine VACCARO, Patrick APARICIO, Thierry AKSOUL, Nathalie PESCHARD-LAUZIERE, Philippe CASTILLO, Valérie MASSENET, Katell LE BLEIZ, Hélène CAREN, Stanislas ROQUEBERT, Julien ROCCHIA, Benoit ADET, Anaïs HATRET, Christian BERCOVICI, Claudie CARTEREAU-ZUNINO, Catherine MAGADDINO

REPRESENTES :

Nicole BERNARDINI représentée par Laetitia QUILICI
Brigitte CREVET représentée par M. le Maire
Ombeline LOMPRE représentée par Michel THUILIER

ABSENTS :

Florence GARRONE
Patrick JOLI

Secrétaire de séance : Anaïs HATRET

VOTE :
UNANIMITE : OUI **POUR** : **CONTRE** :
ABSTENTION(S) : **BLANC(S) et NUL(S)** :

OBJET : Rapport sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pour 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, doit établir chaque année un rapport annuel sur la gestion des déchets ménagers et assimilés.

La commune a été destinataire de ce rapport qui concerne l'exercice 2024 qui présente notamment des indicateurs de performance et financiers.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

L'ASSEMBLEE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2224-5 et D. 2224-1 et suivants,

VU les compétences acquises par la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE sur la gestion des déchets ménagers et assimilés,

VU le rapport délibéré tel qu'annexé par le Conseil Métropolitain le 18 décembre 2025,

OUI L'EXPOSE DE SON RAPPORTEUR,
APRES DELIBERE,

PREND ACTE du rapport sur la gestion des déchets ménagers et assimilés concernant l'exercice 2024.

LE MAIRE
Robert BENEVENTI

MAIRIE D'OLLIOULES 3 (Var)

Le ou la secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



Métropole
Toulon Provence Méditerranée
www.metropoleTPM.fr

RAPPORT ANNUEL DES DÉCHETS 2024

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de prévention et de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Introduction

La gestion et la prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) relèvent de la compétence de la Métropole TPM. Celle-ci assure directement les missions de collecte et de prévention, tandis que le traitement des déchets est confié au Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise (SITTOMAT).

Chaque année, la Métropole TPM élabore un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Ce document présente les moyens techniques et financiers mobilisés pour la gestion, la prévention et le traitement des déchets, ainsi que les indicateurs de performance techniques et financiers définis au niveau national. Les dispositions réglementaires encadrant ce rapport annuel figurent dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2224-17-1 et D2224-1 à D2224-5), modifiés par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 *« portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets ».*

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives en matière de prévention, de tri et de valorisation des déchets sur le territoire de la Métropole TPM. Dès janvier, l'application de la nouvelle loi imposant le tri à la source des biodéchets s'est traduite par une expérimentation majeure à La Valette-du-Var, avec l'installation de 39 Points d'Apport Volontaire (PAV) dédiés à cette collecte spécifique.

Dans le même esprit, Carqueiranne et la Métropole TPM ont innové en déployant 33 points de collecte de mégots, dans le cadre d'une initiative pilote visant à tester des solutions inédites pour lutter contre cette pollution. La lutte contre les déchets abandonnés est engagée avec l'appui de Citeo et des associations environnementales et s'inscrit dans le cadre des actions du Contrat de Baie porté par la Métropole TPM.

Le territoire a également vu l'achèvement des travaux de la déchèterie d'Hyères, offrant désormais aux usagers un site modernisé, accueillant et conforme aux normes environnementales. Enfin, de nouvelles consignes de tri ont été mises en place dans les déchèteries métropolitaines, avec notamment la création de filières REP spécifiques pour la benne bois (anciennement encombrants bois) et la benne éco-maison (anciennement éco-mobilier), améliorant ainsi la qualité du tri et la valorisation des matériaux.

De multiples autres thématiques sont évoquées dans ce rapport, que nous vous laissons le soin de découvrir au fil de votre lecture.

Les déchets relèvent de la compétence de la Métropole TPM, mais leur réduction et leur gestion impliquent l'ensemble des acteurs : producteurs et consommateurs.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Sommaire

01 Les temps forts et principaux indicateurs 2024 2

02 Présentation

Le service public de prévention et gestion des déchets 8
La politique publique des déchets 9

03 État des lieux 2024 des déchets du territoire

Réduire les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 14
Valoriser la matière des DMA 15
Prévention des déchets 16
Communication 21
Schéma de collecte des flux 22

04 La collecte des déchets

L'organisation de la collecte 26
La collecte en porte-à-porte 28
La collecte en apport volontaire 29
La collecte en pôle environnemental (déchèterie) 31
La Métropole TPM en chiffres 32
Les principaux flux collectés 33

05 Le traitement et la valorisation

Organiser le traitement et la valorisation 36
La valorisation des DMA 37

06 Les indicateurs financiers 40

07 Annexes

Dépenses/Recettes 46
Quelques définitions 47
Lexique 48

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

01

Les temps forts 2024



Le renouvellement du matériel et des véhicules de collecte et de propreté

De janvier à décembre

6 véhicules réceptionnés et 3 nouveaux véhicules au gaz naturel (2 à Toulon et 1 à La Garde).

Travaux de réfection du pôle environnemental (déchèterie) d'Hyères

Démarrage en mai 2023, terminé en décembre 2024

Les travaux bénéficient de l'aide financière de la Région Sud et de l'État à hauteur de 913 700 euros pour un montant total de dépenses de l'ordre d'1 360 000 euros.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



Expérimentation de la collecte des biodéchets en Points d'Apport Volontaire (PAV) à La Valette-du-Var

Démarrage en novembre 2024

39 Points d'Apport Volontaire ont été mis en place pour expérimenter la collecte des biodéchets en apport volontaire.

La Collecte des mégots

Démarrage en novembre 2023

Expérimentation de collecte des mégots à Carqueiranne qui s'est portée volontaire pour devenir pilote de ce projet. 33 points ont été équipés de cendriers urbains et 25,35 kg ont été collectés depuis leur installation.

La Redevance Spéciale

Adoptée en 2021, la Redevance Spéciale est en cours de déploiement et compte 201 contrats actifs.





Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)

Il fixe les actions et moyens que la collectivité souhaite mettre en œuvre pour réduire les déchets abandonnés sur son territoire. 5 grandes actions ont été menées en 2024.



Deux broyeurs à déchets verts ont été installés sur les pôles environnementaux d'Hyères et de La Crau

L'opération a fait l'objet d'un financement de la Région Sud et de l'Europe (Life IP Smartwaste).
Le broyat sera mis à disposition sur site.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Principaux indicateurs 2024

En 2024, 444 634 habitants peuplent la Métropole des 12 communes équipées de 10 déchèteries et 2 aires de déchets verts.

L'ESSENTIEL DE LA PRÉVENTION ET DE LA COLLECTE



COMPOSTAGE

91 000 composteurs
distribués depuis 2005

10 931 composteurs
distribués en 2024



COLLECTES

578 kg/hab
(578 kg/hab en 2023)
Soit **256 756** tonnes



EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODÉCHETS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE À LA VALETTE-DU-VAR

39 PAV
installés en novembre 2024



En porte-à-porte et en PAV

Ordures ménagères
346 kg/hab (353 kg/hab en 2023)
Soit **153 754** tonnes

Recyclables
59 kg/hab (63 kg/hab en 2023)
Soit **29 053** tonnes



COLLECTE DES TEXTILES

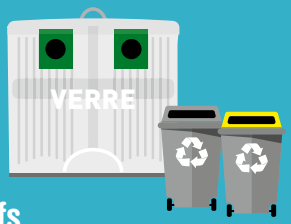
854 tonnes



Déchèteries (pôles environnementaux)

166 kg/hab (166 kg/hab en 2023)
Soit **73 949** tonnes dont :

Déchets verts 25 912 t	Encombrants bois 5368 t
Gravats 18 720 t	Ferraille 2000 t
Encombrants en mélange 9079 t	Déchets électriques et électroniques 1830 t
Éco-mobilier 7903 t	Plâtre 961 t



2914 bornes papier/plastique/verre
en apport volontaire
équipées de sonde

345 dispositifs collectifs
pour les OMR

79 M€
de dépenses de fonctionnement

85 M€
de recettes de la TEOM



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

L'ESSENTIEL DE LA VALORISATION

24%

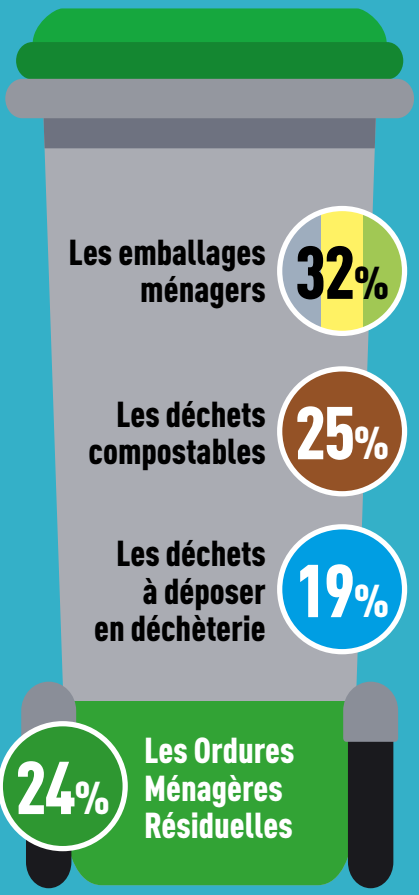
Que reste-t-il dans nos poubelles ? 2/3 de la poubelle peuvent encore être valorisés !

76%

Ordures ménagères classiques NON VALORISABLES

Les Ordures Ménagères Résiduelles

- **Les produits d'hygiène :** lingettes jetables, couches, protections hygiéniques, cotons tiges jetables, cotons démaquillants, feuilles essuie-tout, mouchoirs en papier, éponges...
- **Les restes alimentaires spécifiques :** poissons, viandes, sauces...
- **Les petits objets en plastique :** stylos, rasoirs, brosse à dents, peignes, brosses, cintres...
- **Les mégots**



Les déchets RECYCLABLES

Les emballages ménagers



Les déchets compostables

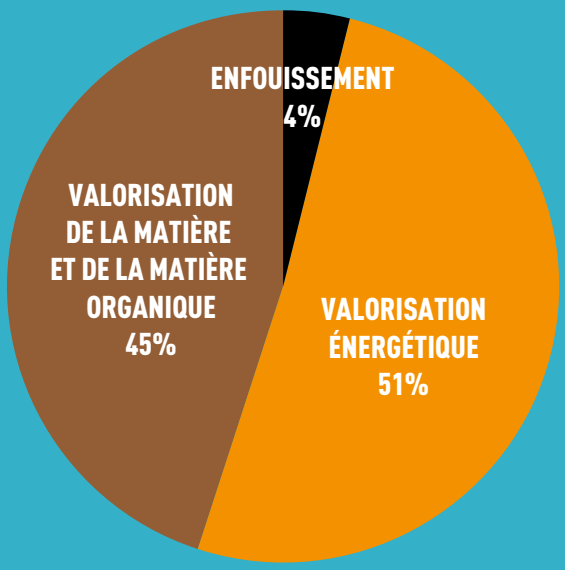
- Épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé, restes de repas **hors viandes, poissons et sauces**, cendres et litières d'animaux, couverts en bois, tonte d'herbe, feuilles, plantes, fleurs...

Les déchets à déposer en déchèterie

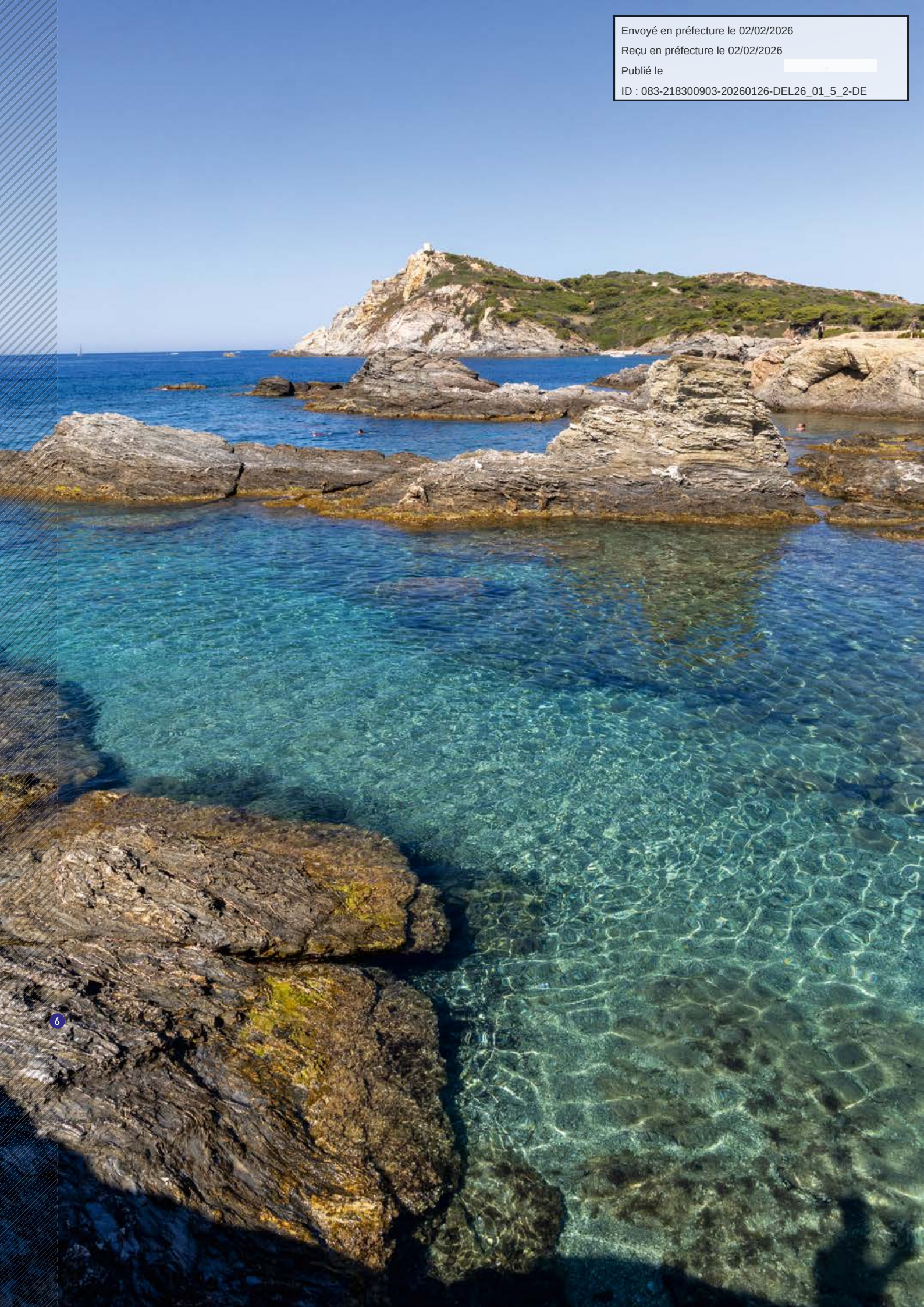
- Déchets de jardins, le textile, les piles, néons/ ampoules, radiographies, ferraille (couverts, batteries de cuisine...), vaisselle, bois, gravats, produits chimiques, objets électriques/électroniques, déchets plastiques (tuyau d'arrosage, bâches...), jouets...

Que deviennent nos déchets ?

Hors déchets dangereux et déchets inertes



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

02

Présentation

Organiser un service de qualité dans le respect des Hommes et des Milieux



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Le service public
de prévention et de gestion des déchets

POPULATION 2023

443 229 habitants

Source : Citeo 2023

+0,32%

POPULATION 2024

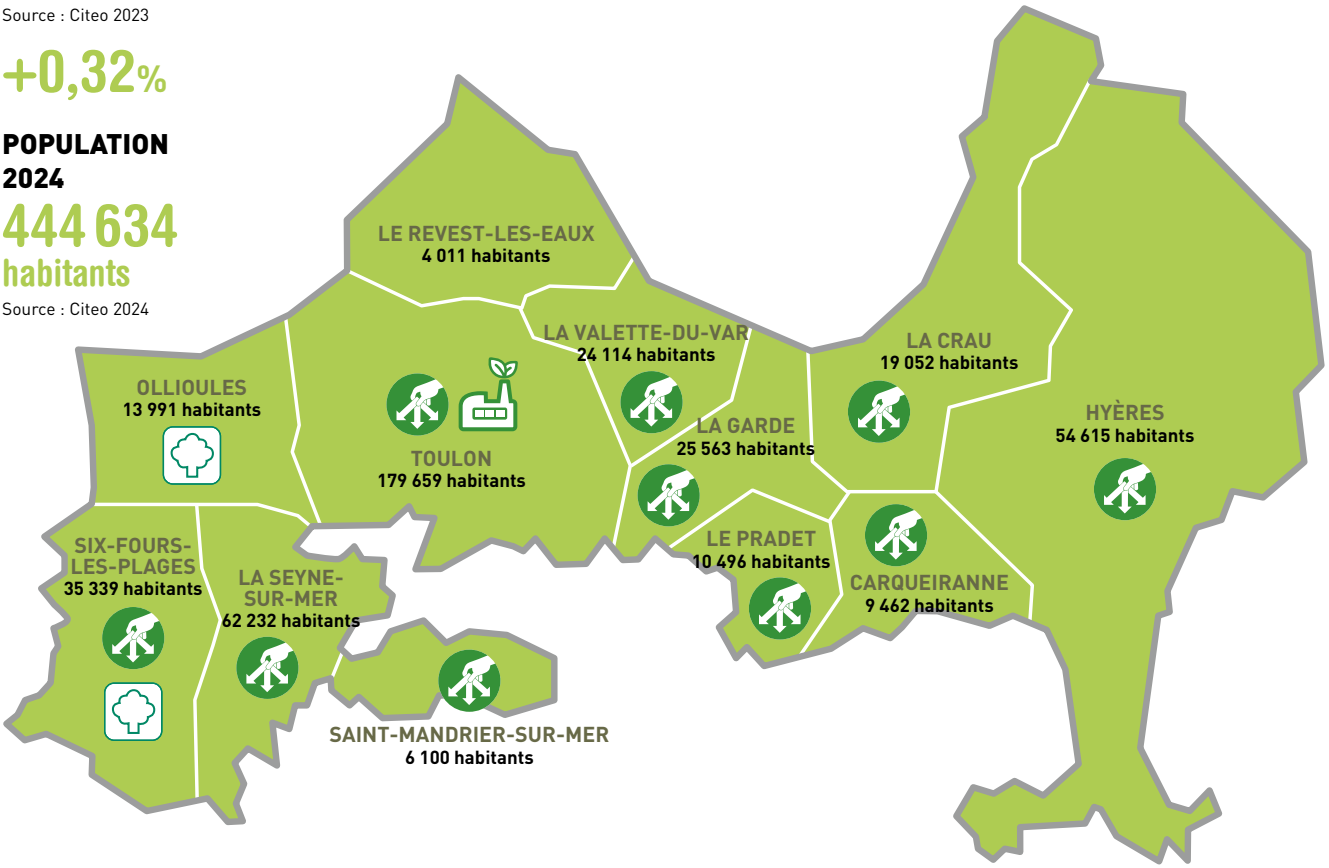
444 634 habitants

Source : Citeo 2024

LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Ce service public a été créé en 2017 suite à la loi NOTRe.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée assure la prévention et la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) au sein des 12 communes.



1 usine d'incinération

10 pôles environnementaux (déchèteries)

2 aires de déchets verts



Afin d'être en cohérence avec le rapport d'activités du SITTOMAT, à qui la Métropole TPM a transféré la compétence traitement des déchets, les services utilisent désormais les mêmes données de population que Citeo.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

La politique publique des déchets

LA COMPÉTENCE ET L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

La Métropole TPM prend en charge les Déchets Ménagers et Assimilés depuis leur collecte jusqu'à leur traitement final, ce dernier étant transféré au SITTOMAT.
Elle organise la prévention, les collectes, les transports, le tri et la valorisation des déchets.

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

La compétence « Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés » couvre la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables en porte-à-porte, ainsi que la gestion des Points d'Apports Volontaires d'Ordures Ménagères Résiduelles. La gestion des pôles environnementaux (déchèteries) fait également partie des missions de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés.

Les antennes métropolitaines mènent l'ensemble des missions de gestion locale : le recensement des besoins et le suivi des stocks de bacs à ordures ménagères et de bacs de tri, la gestion des composteurs, la gestion locale du personnel et de l'équipement.

Concernant les opérations de collecte, elles s'occupent des relations avec les prestataires, le suivi de l'exécution des marchés ainsi que la gestion des régies.

Les missions relatives au recensement des besoins, aux devis pour la réparation des véhicules et la location leur incombent également.

Le siège, et plus particulièrement la Direction Stratégie, Prévention, Collecte et Valorisation des Déchets, assure les missions mutualisables sur les 12 antennes, telles que : la gestion des calendriers de collecte et des assurances des véhicules, la vérification des factures de réparation, les devis de fourniture des bacs à ordures ménagères, des bacs de tri, des composteurs, la formation des agents ainsi que le suivi des agréments et habilitations.

Le siège assure le lancement de tous les marchés publics, la préparation budgétaire et l'exécution budgétaire de la section investissement, en lien avec les antennes : travaux dans les pôles environnementaux (déchèteries), achats de véhicules, matériels.

Enfin, il prend en charge les études stratégiques, comme **le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la mise en œuvre du projet d'Économie Circulaire et de la stratégie biodéchets.**

Il assure le lien avec le SITTOMAT.

LES GRANDS OBJECTIFS DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉCHETS

LES AMBITIONS

- **Répondre aux besoins des usagers.**
- **Réduire les quantités de déchets produites par habitant** et passer de 632 kg/hab/an en 2019 à 570 kg/hab/an en 2027.
 Cet objectif a été adopté en Commission du Programme Prévention au mois d'octobre 2021. Il permet de satisfaire largement à l'objectif du Schéma Régional qui fixe à 585 kg/hab/an la quantité de déchets produits par les ménages en 2025.
- **Développer le tri** pour atteindre les taux de valorisation imposés par la loi anti-gaspillage de 2020 qui est de 65% de valorisation matière en 2025.
- **Maintenir l'équilibre des dépenses et des recettes** en gardant une marge d'investissement sans augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).



Le Programme Prévention Déchets a été adopté par le Conseil Métropolitain le 24 février 2022.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

La politique publique
des déchets

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS GÉRÉS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS Les déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets.		
DÉCHETS		**DÉCHETS OCCASIONNELS**
LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	**LES DÉCHETS DE COLLECTE SÉLECTIVE VERRE, PLASTIQUE, ALU, FER ET PAPIER** Soit en apport volontaire, soit en porte-à-porte.	**ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS, DÉBLAIS, GRAVATS...**



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

03

État des lieux 2024 des déchets du territoire

Ensemble, réduisons nos déchets !



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Réduire les Déchets
Ménagers et Assimilés (DMA)

CHIFFRES CLÉS

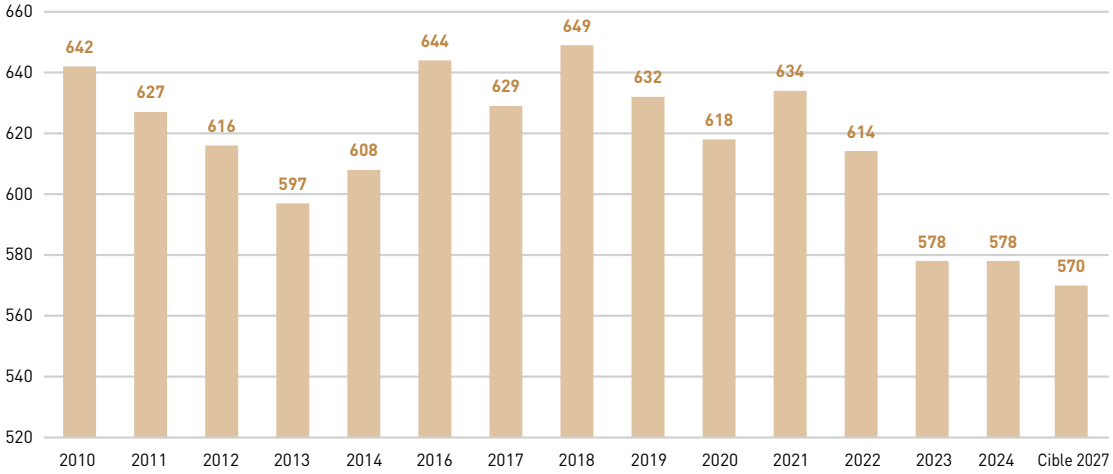
-64 kg/hab en 2024 par rapport à 2010

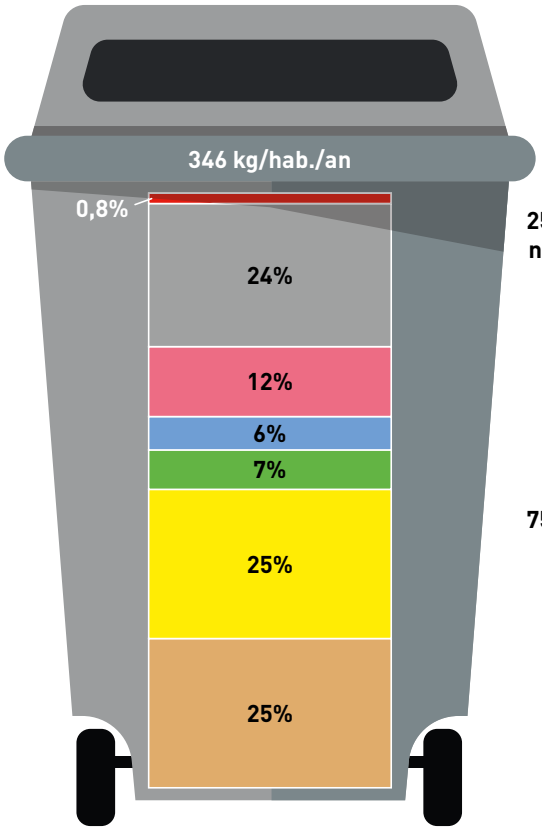
soit **10%** de réduction

TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE S'ENGAGE POUR RÉDUIRE DE 62 KG PAR HABITANT LES DÉCHETS EN 2027 PAR RAPPORT À 2019

Cet objectif ambitieux impose une réduction de 10 kg par habitant et par an des déchets collectés par le service public pendant 6 ans.

HISTOGRAMME DE LA PRODUCTION DES DMA (hors balayures) DE 2010 À 2024 ET CIBLE 2027





25% de déchets non valorisable

75% de déchets valorisable

TYPE DE DÉCHET	%
Déchets dangereux	0,8
Autres déchets	24
Valorisables en déchèterie	12
Textiles et chaussures	6
Emballages en verre	7
Emballages et papiers recyclables selon les consignes de tri de la Métropole TPM	25
dont papiers	*5*
dont cartons	*7*
dont métalliques	*2*
dont plastiques	*9*
dont composites	*2*
Déchets putrescibles	25
dont déchets alimentaires compostables	*9*
dont déchets de jardin	*5*
dont gaspillage alimentaire	*5*
autres déchets putrescibles	*6*
TOTAL	100

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Valoriser la matière des DMA

L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DES DMA EST PRESQUE ATTEINT !

La simplification des consignes de tri est en place depuis mars 2022 et l'effet sur les quantités d'Ordures Ménagères Résiduelles est significatif : elles sont en recul de 13 883 tonnes. En effet, depuis 2022 les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par habitant ont diminué de 5,8%. Cette baisse contribue fortement à l'atteinte des objectifs fixés par le PLPDMA 2022-2027.

Cette évolution positive intervient malgré une augmentation de 1 405 habitants en 2024 par rapport à 2023 et une légère reprise de la consommation des ménages en 2024 (+0,1% en volume, selon INSEE n°2056) qui aurait pu entraîner une hausse des tonnages collectés.

COMMENT ATTEINDRE 65% DE VALORISATION MATIÈRE DES DMA D'ICI 2025 (hors gravats et déchets dangereux)

COLLECTER PLUS DE MATIÈRES RECYCLABLES

En 2024, les tonnages de plastiques et métaux collectés ont connu une hausse de 15% par rapport à 2023.

Cette progression s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par la collectivité et le SITTOMAT, avec la simplification du geste de tri : tous les emballages plastiques et métalliques peuvent désormais être déposés dans le bac gris.

Cette mesure facilite la compréhension du tri et démontre une adhésion croissante des usagers du service.

Parallèlement, les tonnages de papiers et cartons ont progressé de 3% par rapport à 2023, signe que les habitants continuent à s'approprier les consignes de tri et à les intégrer dans leurs pratiques quotidiennes.

2 actions peuvent être encore menées pour améliorer les résultats :

- Perfectionner le tri des emballages en métal à déposer dans le bac gris : boîtes de conserve, opercules, bouteilles de déodorants et désodorisants, bouteilles de sirop, canettes, petits aluminiums, barquettes aluminium, etc.
- Éviter les erreurs de tri qui concernent encore 25% environ des emballages plastique et métal collectés. Pour rappel, il s'agit d'enlever du bac gris les sacs d'ordures ménagères, les couches bébé, les objets en plastique (jouets), le textile, le bois, les ampoules et autres éléments électriques et électroniques. Le plupart de ces matières sont à déposer en déchèterie, hors les couches bébé à déposer dans le bac d'ordures ménagères.

VALORISER LES DÉCHETS ORGANIQUES, EN PRIORITÉ LOCALEMENT

Les déchets de table et de préparation de repas font partie des biodéchets qui pesaient en 2024 environ 25% de la poubelle d'ordures ménagères. La Métropole TPM et le SITTOMAT mettent à disposition des usagers des composteurs de jardin, des composteurs collectifs partagés ainsi que des lombricomposteurs adaptés aux appartements, permettant de valoriser les biodéchets et enrichir les sols.

En effet, le processus biologique de compostage consiste à dégrader la matière pour la transformer en un amendement organique stabilisé. La généralisation du compostage de proximité est une priorité.

COMMENT SONT COLLECTÉS LES DMA

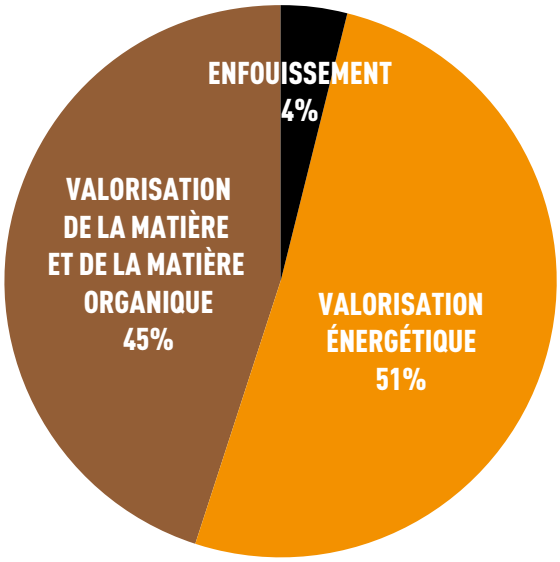
27%
En pôle environnemental (déchèterie)

57%
en bac en porte-à-porte

16%
en Point d'Apport Volontaire

QUE DEVIENNENT LES DMA COLLECTÉS

Hors déchets dangereux et déchets inertes



Les déchets enfouis *sont des Ordures Ménagères Résiduelles et des encombrants qui n'ont pas pu être incinérés pour des questions techniques liées à l'usine et de gestion des flux.*

La « valorisation de la matière » *désigne le recyclage des matières telles que le verre, le plastique, le carton et le papier et toutes les matières recyclables des pôles environnementaux (déchèteries).*

La « valorisation énergétique » *désigne la récupération de chaleur et d'électricité issue du brûlage des Ordures Ménagères Résiduelles.*

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Prévention
des déchets

ÉVITER DE PRODUIRE DES DÉCHETS !

PRÉVENTION DES DÉCHETS			GESTION DES DÉCHETS
RÉDUIRE À LA SOURCE	ÉCO-CONSOMMER	DÉTOURNER	
			
Extraction Fabrication / Transport Distribution	Achat - Utilisation Gestion	Réutilisation Réemploi	Collecte - Recyclage Traitement/Valorisation



2022-2027

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été adopté par le Conseil Métropolitain le 24 février 2022.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Prévention des déchets

BILAN À MI-PARCOURS DU PLPDMA 2022-2027

Trois ans après le lancement de son premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2027, la Métropole TPM affiche une dynamique positive avec 16 actions sur 17 déjà mises en œuvre. Ce programme structuré vise à réduire la quantité de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) pour atteindre 570 kg par habitant d'ici 2027.

Depuis le début de ce programme, la Métropole TPM a intensifié ses efforts notamment en matière de prévention, de tri à la source, de sensibilisation des habitants et des entreprises, et de structuration du réemploi. Ces efforts commencent à porter leurs fruits avec des résultats concrets et encourageants.

RÉSULTATS CLÉS DE 2024

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

- Réduction de 36 kg par habitant sur la période 2022-2024 (période PLPDMA).

Déchets verts

- Mise en place d'installation de broyage des déchets végétaux en déchèterie.



- 25 000 tonnes collectées en déchèterie en 2024, soit une augmentation de 7% par rapport à 2023.

Biodéchets

- Test de collecte lancé fin 2024 à La Valette-du-Var, avec l'installation de 39 bornes dédiées pour 5 430 habitants.



- Animation du PAT conduit par la DGA Économie, Innovation et Attractivité Territoriale - Direction du Développement Économique, Service Agriculture, Aquaculture et Pêche.

Communication et sensibilisation

- Déploiement de l'outil interactif Trizzy et diffusion du Guide Écoresponsable.
- Campagnes annuelles d'information et de sensibilisation, affichages « La Mer Commence ICI » sur les avaloirs, diffusion de photos de déchets récupérés, et panneaux d'affichage à l'entrée des plages.
- Actions récurrentes mises en place : communication, collecte des mégots, événements locaux.
- Création d'un site web dédié à la prévention et déploiement d'une stratégie digitale complémentaire à Trizzy.

Trizzy

Animations

- Animations pédagogiques dans les écoles et collèges via les ambassadeurs du tri du SITTOMAT.
- Partenariats avec des associations locales.
- Stands de prévention.

La Redevance Spéciale auprès des professionnels continue sa généralisation avec 201 contrats actifs sur le territoire en 2024.

Retrait des bacs d'ordures ménagères (OM) inutiles grâce à la généralisation du tri :

- Volume supprimé : 84 300 litres.
- Quantité collectée chaque semaine : 52,3 tonnes.
- Volume annuel équivalent : près de 2 700 tonnes.

Renforcement de la collecte sélective avec :

- 103 bacs papiers/cartons représentant 16 980 litres collectés par semaine.
- 77 bacs plastiques, aluminium et métaux totalisant 14 200 litres par semaine.
- Une équipe de trois agents est dédiée à la gestion de la RS, avec deux agents sur le terrain pour le démarchage des professionnels et un agent en charge de la gestion administrative et financière.

Par ailleurs, TPM a signé en janvier 2024 un Contrat d'Objectifs Déchets avec la Région Sud, qui fixe les priorités pour les prochaines années : renforcer la Redevance Spéciale, développer le tri à la source des biodéchets, et structurer le réemploi avec la création de ressourceries.

Avec 16 des 17 actions déjà lancées et un suivi opérationnel renforcé, la Métropole TPM confirme son engagement en faveur d'une gestion plus responsable des déchets.

Les résultats obtenus montrent que la dynamique est bien engagée, avec des perspectives encourageantes pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2027.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Prévention
des déchets

PAT Métropole Toulon Provence Méditerranée
PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Le Projet Alimentaire Territorial de TPM est conduit par la DGA Économie, Innovation et Attractivité Territoriale - Direction du Développement Économique, Service Agriculture, Aquaculture et Pêche.

Dans la continuité de sa politique de maintien et de développement des filières agricoles initiée en 2008, la Métropole TPM s'est engagée en 2019, aux côtés de ses partenaires historiques, la Chambre d'Agriculture du Var, la SAFER et AgribioVar, dans la mise en œuvre d'un Projet Alimentaire Territorial afin d'accompagner la transition alimentaire en recentrant une économie productive et circulaire au cœur du territoire et en s'orientant vers une production agricole durable, résiliente et accessible à tous.

Le PAT TPM a été labellisé de niveau 1 en 2021 « PAT émergent », et reconnu en mars 2024 de niveau 2, « PAT opérationnel », par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, pour une durée de 5 ans.

La feuille de route opérationnelle du PAT TPM, co-construite avec les acteurs du territoire, s'articule autour de 4 grandes ambitions :

1. Amener le territoire vers plus d'autonomie et de résilience alimentaire.
2. Ancrer une économie circulaire vertueuse territoriale.
3. Développer une alimentation durable, disponible et accessible au plus grand nombre.
4. Co-construire un PAT métropolitain vivant qui s'inscrit dans la durée.

Ces 4 ambitions se déclinent en 6 axes stratégiques, 35 axes opérationnels, 137 actions, dont 37 identifiées comme prioritaires.

ZOOM SUR LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Changer les habitudes !

ENCOURAGER LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le PAT TPM finance des acteurs locaux pour la mise en œuvre d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire, et notamment :

- **L'association L'Économe** qui transforme des surplus de production ou des invendus de marchés dans sa conserverie mobile, met en place des cueillettes solidaires chez les producteurs volontaires et propose des ateliers de sensibilisation. 24 cueillettes ont été réalisées durant l'année 2024, ce qui représente plus de 2 tonnes de fruits et légumes cueillis.


© DR


© DR

- **L'association les Amis de la Presqu'île de Giens (A.P.G.)** pour son action « Recycle ton Gaspillage », qui réalise des pesées et des ateliers de sensibilisation dans les écoles du territoire (Hyères, Carqueiranne et La Seyne-sur-Mer depuis 2018).

- **L'association Les Métayers Anti-Gaspi** qui transforme également des surplus de production en bocaux et a un projet de sensibilisation des écoliers de La-Seyne-sur-Mer à l'alimentation durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire.



Le PAT TPM est accompagné par :

PRÉFET DU VAR
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

ars Agence Régionale de Santé Provence-Alpes Côte d'Azur

CHAMBRE D'AGRICULTURE VAR

AGRIBIOVAR Les Agriculteurs BIO du Var

audat.var AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR

safer Provence-Alpes-Côte d'Azur

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Prévention des déchets

LA STRATÉGIE BIODÉCHETS (restes de repas et de cuisine)

Afin de répondre aux obligations réglementaires en vigueur depuis le 1er janvier 2024 (article L.541-21-1 du Code de l'environnement), la Métropole TPM a engagé **une démarche structurée visant à préparer la généralisation du tri à la source des biodéchets sur son territoire.**

L'objectif : définir un schéma de déploiement global, en complément de la distribution déjà engagée de composteurs individuels et collectifs.

C'est donc une approche mixte que la Métropole TPM a retenu, combinant gestion de proximité et collecte en Points d'Apport Volontaire (PAV).

COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Objectif de 50 000 foyers équipés à terme.

30 464 composteurs ont été distribués par le SITTOMAT de 2005 à 2022, puis 15 624 supplémentaires de 2022 à juin 2024. Cette distribution s'accompagne d'une sensibilisation et elle est complétée par la mise à disposition de composteurs individuels dans les pôles environnementaux de la Métropole TPM.

COMPOSTAGE PARTAGÉ

Objectif de 250 sites, pour 10 000 foyers desservis (soit 1 site pour 40 foyers).

COLLECTE EN PAV BIODÉCHETS

De 2026 à 2028, environ 931 PAV seront installés, soit 1 borne pour 120 foyers. La distribution de bioseaux et de sacs kraft aux usagers sera gratuite.

Cette stratégie permet de s'adapter à tous les types d'habitats et favorise la valorisation locale des biodéchets.


© Adobe Stock

ZOOM SUR L'ENQUÊTE COMPOSTAGE

5 373 personnes ont répondu à l'enquête sur les pratiques de compostage des ménages.

Les ¾ des ménages utilisent leur composteur et 95% le font pour obtenir du terreau, réduire la poubelle et par sensibilité écologique.

La moitié des personnes qui a arrêté de composter préfèrerait vider le bioseau sur un Point d'Apport Volontaire et seuls 9% ne sont pas intéressés du tout.





DISTRIBUTIONS AUX USAGERS EN 2024

1223 composteurs individuels distribués en déchèterie

9708 composteurs individuels distribués en porte-à-porte

45 composteurs partagés en place pour **4300** foyers

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Prévention
des déchets

LA GESTION DU TRI HORS FOYERS

Dans le cadre de la convention signée avec Citeo, la Métropole TPM a élaboré un Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA). Ce plan décrit les actions et moyens que la collectivité souhaite mettre en œuvre pour réduire les déchets abandonnés sur son territoire.

Afin d'en garantir l'efficacité, ce plan a été construit en concertation avec les acteurs locaux concernés. Il constitue le socle stratégique de la politique métropolitaine en matière de prévention et de gestion des déchets diffus. Les déchets concernés sont ceux qui échappent au service de collecte des déchets ménagers (les dépôts sauvages, les déchets envolés, abandonnés) et les flux concernés sont : les emballages plastiques, papiers/cartons, les métaux et le verre.

En 2024, plusieurs actions structurantes ont été engagées dans ce cadre :

ACTION 1
Comité technique transversal

Un premier comité interservices s'est tenu en septembre 2024, réunissant les Directions de la collecte, du nettoiement, de la voirie, du Contrat de Baie, gestion des milieux aquatiques et lutte contre les inondations (GEMAPI). Il marque le lancement d'une coordination technique commune.

ACTION 2
Stratégie territoriale de nettoiement et réseaux associatifs

La Métropole TPM a soutenu les opérations de terrain menées par les associations CIETM, MerTerre et Explore & Preserve. L'opération « Provence Propre » a permis de collecter 22 803 litres de déchets sur 15 sites. Une action interne a également été menée par des agents métropolitains sur les plages du Mourillon.

ACTION 3
Guide Écoresponsable et mémo-tri



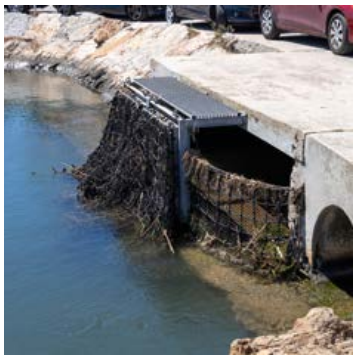
Réédité en décembre 2024, ce guide regroupe les bonnes pratiques de tri et les informations clés sur les actions métropolitaines.

Sa diffusion est prévue dès 2025 via les agents « Prévention Déchets ».

ACTION 4
Achat d'avaloirs connectés et de filets de rétention

Un projet pilote a été lancé sur Six-Fours-les-Plages et Toulon pour déployer des avaloirs connectés.

Une étude est en cours pour installer des filets de rétention sur les exutoires des ports, mieux adaptés à la protection de la faune marine.



ACTION 5
Enquête de terrain et caractérisation

25 hotspots de déchets diffus ont été identifiés en 2024.

L'enquête de terrain (référentiel AVPU) sera déployée en 2025 pour compléter la cartographie et évaluer l'impact des actions menées.



© DR

LES AGENTS DE PRÉVENTION

La Métropole TPM a lancé un marché en fin d'année 2024 pour renforcer ses actions de terrain en matière de prévention et de sensibilisation.

Huit agents de prévention ont été déployés en novembre et décembre.

En amont de leur mission, ils ont bénéficié d'une formation spécifique leur permettant de répondre aux questions des usagers sur les biodéchets ainsi que sur la gestion des déchets en général.

Quatre agents ont mené une campagne de porte-à-porte auprès d'environ 2 500 foyers, visant à accompagner la mise en place de la collecte sélective des biodéchets. Ils ont distribué des bioseaux, des sacs kraft et des flyers rappelant les consignes de tri.

Les quatre autres agents ont été mobilisés pour réaliser des contrôles de collecte et sensibiliser les professionnels dans le cadre de la Redevance Spéciale, avec pour objectif d'améliorer la qualité du tri et la conformité des pratiques.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Communication

La communication joue un rôle essentiel pour rappeler les consignes et expliquer les nouveaux dispositifs techniques.

LES CAMPAGNES RÉCURRENTES ...

- Les campagnes de sensibilisation à la prévention et au tri dans les journaux, les radios, sur les supports publicitaires grands formats prises en charge par le SITTOMAT.
- Les calendriers communaux de collecte.
- La plateforme numérique Trizzy accessible sur la page gestion des déchets du site Internet https://metropoletpm.fr
- Le compostage de proximité.
- La Redevance Spéciale.
- La lutte contre la pollution en mer.
- L'extension des consignes de tri des emballages plastiques.

LA COLLECTE DES MÉGOTS ET « LA MER COMMENCE ICI »

Dans le cadre de la collecte des mégots, **33 points de collecte ont été installés à Carqueiranne.**

Parallèlement, la campagne de sensibilisation **« La Mer Commence ICI » a été déployée sur l'ensemble du territoire** afin d'alerter la population sur l'impact environnemental des mégots : chaque année, plus de 7,7 milliards sont jetés dans les espaces publics en France, et un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.



LES DÉCHETS ABANDONNÉS





ZOOM SUR L'EXPÉRIMENTATION DE COLLECTE DES BIODÉCHETS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE À LA VALETTE-DU-VAR

- **Installation de 39 PAV pour les biodéchets.**
- **Distribution en porte-à-porte de bioseaux, sacs kraft et consigne de tri par les agents de prévention.**

Objectif : affiner la compréhension des besoins des usagers et évaluer les conditions de généralisation sur les autres communes du territoire, notamment en habitat collectif dense.

La liste des rues et ensembles de logements collectifs concernés est consultable sur l'application Zéro Déchet « Trizzy - Vos infos déchets ».





Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Schéma de collecte
des flux

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

TYPE DE DÉCHET	PRÉ-COLLECTE	COLLECTE	EXUTOIRE
DÉCHETS DU QUOTIDIEN			
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	 Bacs roulants individuels ou collectifs ou conteneurs enterrés ou aériens.	 3 fois par semaine en moyenne, jusqu'à 14 fois en haute saison et dans certains quartiers. Collecte en régie à Carqueiranne, La Crau et La Garde et en prestation dans les autres communes.	 **Valorisation énergétique**
PAPIER CARTON	 Bacs roulants individuels ou collectifs ou conteneurs enterrés ou aériens.	 1 fois tous les 15 jours ou 1 fois par semaine selon les communes membres.	 **Centre de tri La Seyne-sur-Mer / Veolia / Onyx**
PLASTIQUE	 Bacs roulants individuels ou collectifs ou conteneurs enterrés ou aériens.	 1 fois tous les 15 jours ou 1 fois par semaine selon les communes membres.	 **Centre de tri Suez au Jas-de-Rhodes**
VERRE	 Conteneurs enterrés ou aériens.	 Collecte des conteneurs enterrés ou aériens.	**Transport :** Suez pour le secteur Ouest Dragui Transport pour le secteur Est **Réception :** Plateforme de La Garde/Plateforme de Six-Fours-les-Plages **Recyclage :** OI Manufacturing Béziers
DÉCHETS OCCASIONNELS			
ENCOMBRANTS	 Dépôt à l'heure convenue à l'extérieur de la propriété privée.	 En porte-à-porte avec ou sans rendez-vous selon les communes membres.	 **Tri en pôle environnemental TPM (déchèterie)**
DÉCHETS VERTS	 Dépôt à l'heure convenue à l'extérieur de la propriété privée.	 En porte-à-porte avec ou sans rendez-vous selon les communes membres.	 **Compostage Signes / La Seyne-sur-Mer / Cuers**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Schéma de collecte des flux

COLLECTE EN PÔLE ENVIRONNEMENTAL (déchèterie)

TYPE DE DÉCHET		PRÉ-COLLECTE	COLLECTE	EXUTOIRE
DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	PLÂTRE			Veolia secteur Ouest Sofovar secteur Est
	ENCOMBRANTS BOIS			Centre de tri La Seyne-sur-Mer Veolia/Azur Valorisation
	ENCOMBRANTS EN MÉLANGE			Centre de tri La Seyne-sur-Mer Veolia/Azur Valorisation
	BOIS PROPRE			Paprec secteur Ouest Azur Valorisation secteur Est
	ÉCO-MOBILIER	10 pôles environnementaux et 2 plateformes de déchets verts		La Londe-les-Maures/Paprec
	DÉCHETS VERTS Broyés et non broyés, souches, palmiers		Gardiennage et évacuation des bennes de pôles environnementaux en prestation (Toulon, Six-Fours-les-Plages, La Valette-du-Var) ou régie (Hyères, La Garde, La Crau, Saint-Mandrier-sur Mer, La Seyne-sur-Mer, Le Pradet, Carqueiranne, Ollioules)	Signes/La Seyne-sur-Mer/Veolia et Cuers/Paprec/Valeor/Écopôle
	TEXTILES			La Crau/Réutilisation/ Recyclage Éco Organisme
	VERRE PLAT			La Londe-les-Maures/Paprec
	FERRAILLE			France Récupération Recyclage
DÉCHETS INERTES	GRAVATS	10 pôles environnementaux non accessibles aux professionnels		Pasini
DÉCHETS DANGEREUX	DDS ET ECO-DDS			La Seyne-sur-Mer/Oredui
	PILES			La Seyne-sur-Mer/Corepile
	BOUTEILLES DE GAZ			La Seyne-sur-Mer/Oredui
	EXTINCTEURS			La Seyne-sur-Mer/Oredui
	RADIOGRAPHIES	10 pôles environnementaux et 2 plateformes de déchets verts		Association PHI Var et Remondis à Gigean
	DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES			Centre de tri La Seyne-sur-Mer/ Veolia
	HUILES Mécaniques et alimentaires			Rognac/Sevia et La Crau/M2JL
	PNEUMATIQUES			Avignon/Sevia
	FIBROCIMENT NON ADMIS	**La Métropole TPM met en contact l'usager avec le site de traitement des déchets amiantés sous marché.**		

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

04

La collecte des déchets

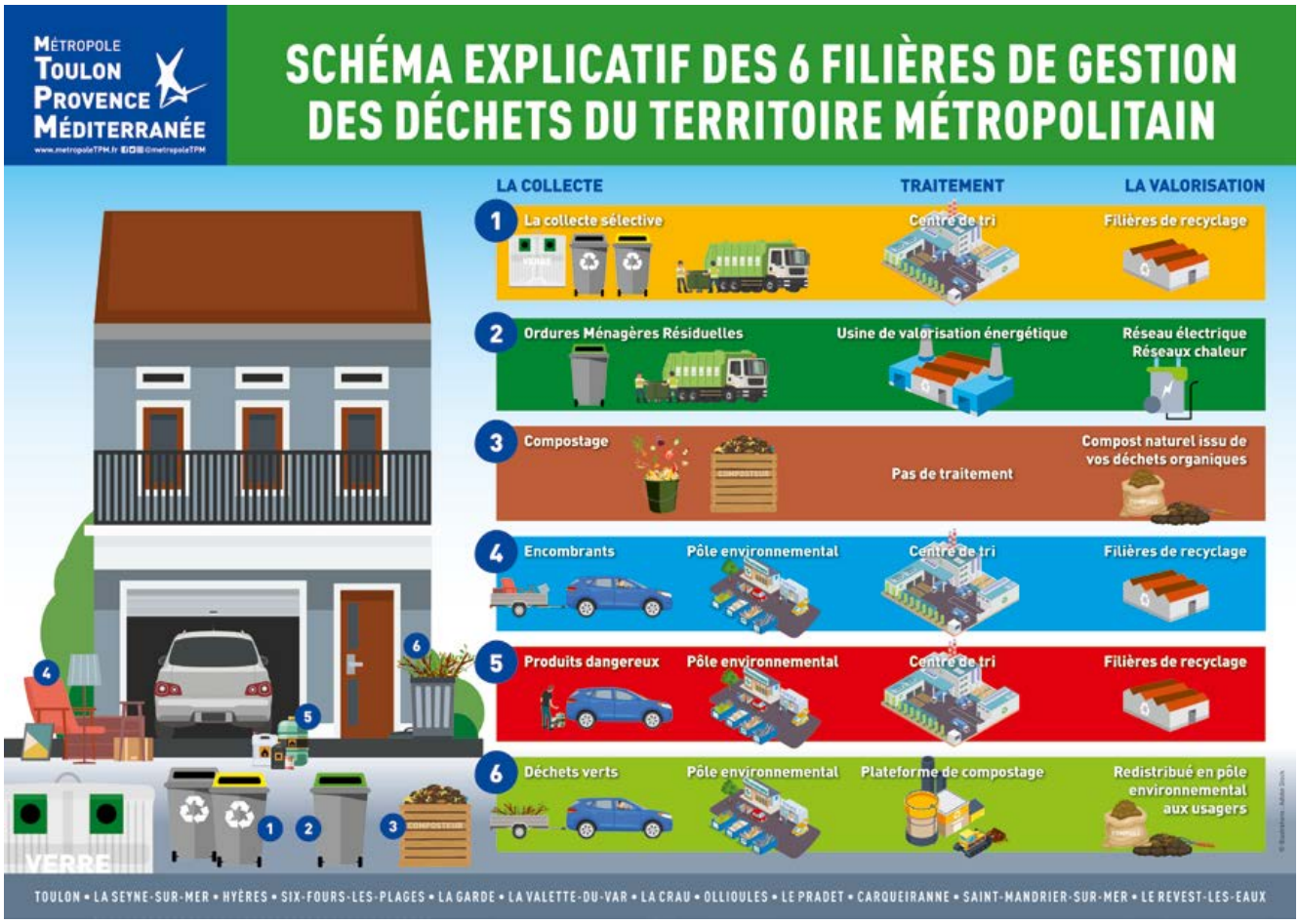
Trier avant de jeter !



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

L'organisation de la collecte

RÈGLEMENT RELATIF AUX BACS DE COLLECTE ET AUX POINTS D'APPORT VOLONTAIRE



PROPRIÉTÉ ET ATTRIBUTION

Les bacs individuels sont distribués gratuitement et mis à disposition des usagers, mais ils demeurent la propriété de la Métropole TPM et sont rattachés au logement ou au bâtiment. Ils restent en place lors d'un déménagement ou d'un changement de propriétaire. Chaque bac est identifié par un autocollant indiquant son rattachement au logement ; les bacs non identifiés ne sont pas collectés.

RÈGLES DE PRÉSENTATION ET D'UTILISATION

Les déchets doivent être présentés exclusivement dans les bacs prévus.

OMR : déposées en sacs fermés. Les objets coupants ou piquants doivent être emballés.

Recyclables : propres, secs, déposés en vrac et non imbriqués.

Les bacs doivent être sortis avant le passage du camion, couvercle fermé, sans débordement, puis rentrés après collecte.

ENTRETIEN ET REMPLACEMENT

Les usagers entretiennent leurs bacs (lavage, bon état d'usage). En cas d'usure, de casse, de vol ou d'incendie, l'usager signale l'incident et communique le numéro d'identification au service collecte de la Métropole TPM.

Le contact se fait par mail : contactdechets@metropoletpm.fr

Le remplacement ou l'échange de bac est gratuit. Les bacs des points de regroupement, eux, sont entretenus directement par la Métropole TPM.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Les PAV sont mis à disposition de l'ensemble de la population. Leur localisation est consultable sur le site Internet de la Métropole TPM. L'usager doit respecter les consignes de tri indiquées sur chaque container ; un mauvais tri compromet le recyclage et entraîne l'incinération des déchets mal orientés. Les dépôts au sol ou à proximité des PAV constituent des dépôts sauvages et sont passibles de sanctions.

SANCTIONS

Tout non-respect des règles de présentation, d'entretien ou d'usage peut entraîner des sanctions conformément au règlement de collecte et au Code de l'environnement.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

L'organisation de la collecte

LES OPÉRATEURS DE COLLECTE INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE DE TPM

DUNEX
ONYX MÉDITERRANÉE

La Valette-du-Var, Le Pradet

VEOLIA

Hyères :

- Collecte des OMR et des recyclables, des végétaux et des encombrants en porte-à-porte.
- Collecte des OMR en apport volontaire.
- Lavage des bacs.

La Crau :

- Collecte des OMR en porte-à-porte et en apport volontaire.

BRONZO

Six-Fours-les-Plages :

- Collecte des OMR, des recyclables et du verre ainsi que des encombrants dont les déchets électriques et électroniques en porte-à-porte.

PIZZORNO
DRAGUI TRANSPORTS

Le Revest-les-Eaux, La Seyne-sur-Mer/ Saint-Mandrier-sur-Mer, Ollioules, Toulon :

- Collecte des OMR et des Recyclables, des végétaux et des encombrants en porte-à-porte.
- Collecte des OMR en apport volontaire.
- Collecte des déchets verts au Revest-les-Eaux.
- Entretien des bacs roulants.

LES RÉGIES DE LA MÉTROPOLE

La Crau :

- Tous flux hors apport volontaire d'OMR.

La Garde et Carqueiranne :

- Tous flux.



ZOOM SUR LES VÉHICULES

La Métropole TPM continue la modernisation de son parc de véhicules à ordures ménagères. Ce renouvellement de parc a permis de diminuer considérablement les pannes et le recours aux locations d'engins. Le parc est notamment constitué d'un pool d'engins mutualisés.

- **En 2024, 6 véhicules ont été réceptionnés (des camions plateaux hayons et des petites bennes de 5 m³).**

Le renouvellement du parc se fait par un verdissement systématique, pour aller vers une diminution des émissions de gaz à effet de serre. Dans cette optique, 3 véhicules fonctionnant au gaz naturel ont également été acquis, marquant une étape supplémentaire vers une flotte plus respectueuse de l'environnement.

- **6 véhicules ont été réformés en 2024.**



Porteur pour benne à ordures ménagères



© Hervé Conan

Camion grue

FUTUR CENTRE DE TRI MULTIMATÉRIAUX À LA FARLÈDE À L'HORIZON 2026

Point info

Le futur centre de tri traitera l'ensemble des collectes sélectives issues des habitants de la Métropole TPM (plastiques, métaux, papiers et cartons).

D'une capacité de 35 000 tonnes par an, extensible à 42 000 tonnes, il est conçu pour répondre aux besoins actuels et futurs du territoire. Ce centre permettra également de simplifier le geste de tri des habitants grâce à la généralisation d'un seul bac de tri jaune. Le chantier de construction durera jusqu'à l'été 2026.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

La collecte en porte-à-porte

EN 2024, LES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

90%
Ordures Ménagères Résiduelles

76%
plastique/métal

63%
papier/carton

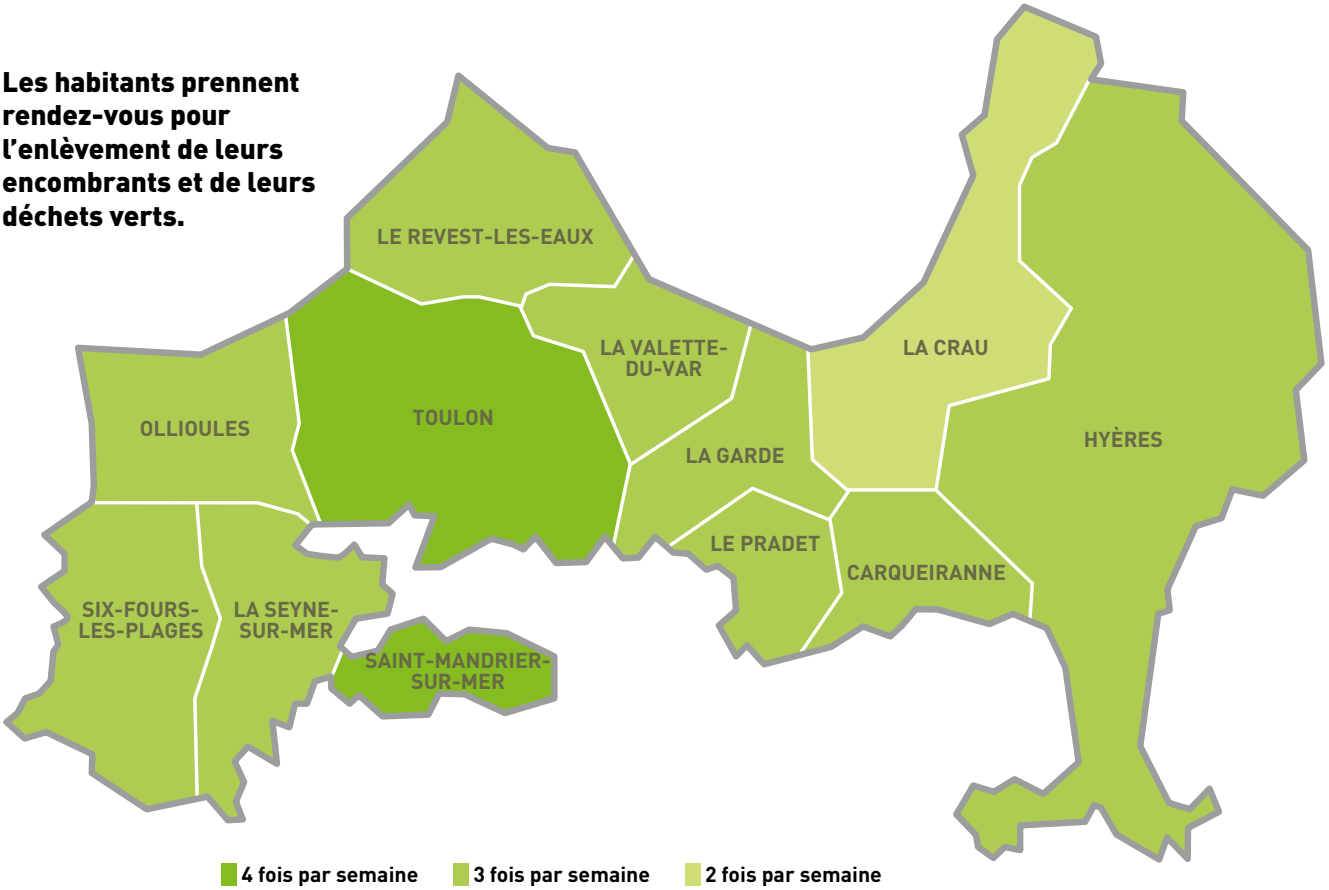
MAIS AUSSI
déchets verts et encombrants



FRÉQUENCE DE COLLECTE

Les fréquences sont adaptées aux types d'habitats et aux besoins. Les OMR sont collectées majoritairement en 3 passages par semaine et dans certains secteurs jusqu'à 2 fois par jour en saison touristique. La collecte en sacs a été maintenue dans les centres-villes aux rues étroites.

Les habitants prennent rendez-vous pour l'enlèvement de leurs encombrants et de leurs déchets verts.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

La collecte en apport volontaire

Les usagers disposent de conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés, implantés sur l'espace public ou privé pour :

- Le tri du verre sur l'ensemble du territoire de la Métropole TPM.
- Le tri des emballages ménagers en plastique/métaux et carton/papier.
- Les ordures ménagères non recyclables en habitat dense.
- Le tri des textiles.
- Le tri des mégots.

Les colonnes de collecte sélective sont équipées de sondes géolocalisées qui permettent de suivre le niveau de remplissage et ainsi commander le passage des camions de vidage.

L'opérateur public, le SITTOMAT, prend en charge l'installation, la maintenance et la collecte des Points d'Apport Volontaire du plastique/métal, du papier/carton et du verre.

Le nettoyage des abords et l'enlèvement des dépôts sauvages sont pris en charge par le service Déchets des Antennes.

Le nettoyage des colonnes est réalisé 1 fois par an par un prestataire du SITTOMAT.

Pour les OMR, la Métropole dispose de deux marchés de maintenance préventive et de réparation incluant le lavage.

Ecollect est titulaire du marché relatif aux ascenseurs à bacs et Dunex du marché des colonnes enterrées et semi-enterrées.

L'opérateur public, le SITTOMAT, prend en charge l'installation, la maintenance et la collecte des Points d'Apport Volontaire du plastique, du papier/carton et du verre.

Depuis février 2021, les bornes textiles ont été déployées sur le territoire et sont collectées par l'entreprise d'insertion Provence TLC dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP Eco TLC).

345
PAV OMR

169
PAV textiles







CONTENEURS PLASTIQUE EMBALLAGES VERRE

729
bornes pour le plastique, l'aluminium et les métaux

849
bornes pour le papier et le carton

1273
bornes pour le verre

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

La collecte en apport volontaire

ZOOM SUR L'EXPÉRIMENTATION DE COLLECTE DES BIODÉCHETS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE À LA VALETTE-DU-VAR



En novembre 2024, la Métropole TPM a lancé une expérimentation de collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) des biodéchets sur la commune de La Valette-du-Var.

39 PAV (de 120 litres) installés, desservant 1 737 foyers, répartis en deux zones :

Zone 1 : 21 PAV pour 941 foyers.

Zone 2 : 18 PAV pour 796 foyers.

Une collecte par semaine dans des bacs 120 litres.

Les biodéchets sont ensuite transformés en compost sur la plateforme des Alchimistes à La Farlède, puis revendus à des agriculteurs locaux.

Chaque foyer participant bénéficie d'une distribution en porte-à-porte comprenant un bioseau, des sacs kraft, ainsi qu'un flyer de sensibilisation aux consignes de tri des biodéchets pour faciliter la mise en place du tri à domicile.

La liste des rues et ensembles de logements collectifs concernés est consultable sur l'application Zéro Déchet « Trizzy - Vos infos déchets ».

Cette phase pilote a pour objectif de mieux comprendre les besoins des usagers et d'évaluer les conditions de généralisation sur les autres communes du territoire, notamment en habitat collectif dense.

Premiers résultats de l'année 2024 :

- 4,8 tonnes de biodéchets collectées, soit 542 kg/semaine.
- Production de 881 kg de compost.
- Qualité du tri évaluée à 73%.

ZOOM SUR LA COLLECTE DES MÉGOTS

Pour soutenir les collectivités, l'État a instauré une responsabilité élargie des producteurs en désignant un éco-organisme nommé ALCOME avec des objectifs élevés de captage de ce flux.

Depuis le 1er janvier 2024, en collaboration avec son prestataire, la société Cy-Clope, la Métropole TPM a déployé des équipements de collecte de mégots sur le territoire d'une de ses communes, Carqueiranne, qui à titre d'expérimentation a testé un dispositif de cendriers urbains écoconçus, appelés des cy-cloppeurs.

33 points ont été équipés de cendriers urbains sur pied et muraux. Chacun d'entre-eux pouvant reccueillir 10 000 mégots.

Une communication « La Mer Commence ICI » a été déployée sur l'ensemble du territoire dans le but de sensibiliser la population sur le fait que chaque année plus de 7,7 milliards de mégots de cigarettes sont jetés dans les espaces publics en France et qu'un seul mégot se retrouvant à flotter sur les plans d'eau de nos 270 km de littoral pollue environ 500 litres d'eau de mer à lui seul.

3 rapports de collecte ont été réalisés par la société Cy-Clope en février, juin et septembre 2024. Sur une période de 10 mois, 25,35 kg de mégots ont été collectés. Les mégots seront transformés en panneaux de communication « 100% sensibilisation » afin d'éveiller les consciences et changer les comportements des fumeurs.

600 points de collectes seront répartis sur tout le territoire de la Métropole TPM.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

La collecte en pôle environnemental
(déchèterie)

La Métropole gère les hauts de quai des pôles environnementaux avec pour missions :

- Accueillir les visiteurs.
- Guider et accompagner les visiteurs et contrôler l'origine des apports.
- Réguler les flux de véhicules.
- Entretenir le site et ses abords.
- Gérer les bennes.
- Assurer la surveillance et la mise en sécurité.
- Tenir un cahier où sont notés les incidents et les réclamations des usagers.



Le SITTOMAT gère les dépenses et les recettes du transport des bennes vers les exutoires, des traitements et des aides financières (bas de quai).

10 pôles environnementaux (déchèteries)

7 en régie directe
dont **6** acceptant les professionnels (hors BTP)

3 en prestation
dont **1** acceptant les professionnels (hors BTP)

2 aires de déchets verts

73 948 tonnes en 2024
(hors balayures)

21 types de déchets triés et valorisés

ÉCO-MAISON

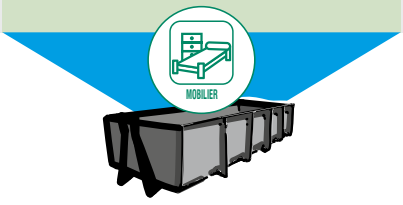


ACCEPTÉS

- Ameublement : plastique, fer, literie (matelas, structure), jouets de plus de 80 cm, ...
- Bricolage : crédence adhésive, panneaux à la découpe, équerres, charnières, ...
- Agencement : bacs à fleurs, plan de travail, portes de placard, ...

REFUSÉS

- Tous ce qui n'est pas un meuble.
- Mobilier bois.



NOUVELLES CONSIGNES DE TRI !

Point info

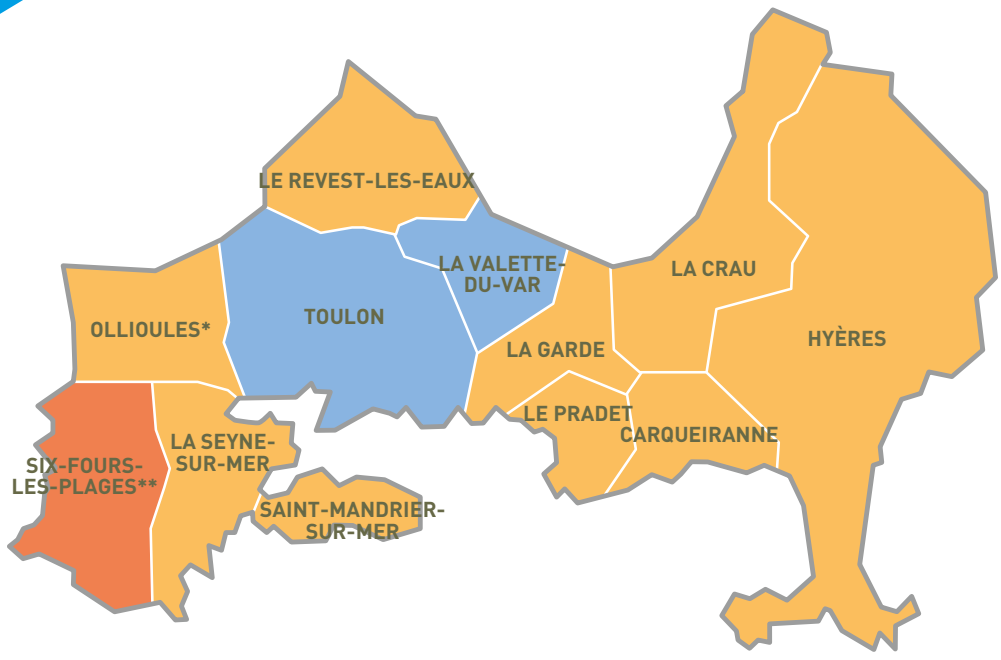
Depuis septembre 2024 les pôles environnementaux (déchèteries) ont mis en place un nouveau système de tri de la benne bois (anciennement encombrants bois) et de la benne éco-maison (anciennement éco-mobilier).

La REP PMCB (Responsabilité Élargie des Producteurs des Produits à Matériaux de Construction du Bâtiment) a pris sa place dans ces deux bennes et changent les consignes de tri.

Désormais, les jouets en plastiques, en bois ou en fer de plus de 40 cm mais moins de 80 cm trouvent leur place dans la benne éco-maison.

Pour les jouets de moins de 40 cm, ils iront dans des bacs de récupération en déchèterie prévus à cet effet.

Gestionnaires des pôles environnementaux (déchèteries)



LVD Environnement
Kroc'Can
Régie

** Aires de déchets verts.*

*** Pôle environnemental et aires de déchets verts.*

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

La Métropole TPM en chiffres

TONNAGES COLLECTÉS SUR 3 ANS

Tonnes / Année	OMR	Papier Carton	Plastique	Verre	Pôles environnementaux hors balayures	Déchets électriques	DMA hors balayures
2022	167 637	14 603	3 647	10 067	71 804	1 660	269 418
2023	156 578	14 014	4 135	9 835	69 809	1 791	256 162
2024	153 754	14 446	4 748	9 859	72 119	1 830	256 756

KG PAR HABITANT COLLECTÉS SUR 3 ANS

Kg/hab / Année	OMR	Papier Carton	Plastique	Verre	Pôles environnementaux hors balayures	Déchets électriques	DMA
2022	382	33	8	23	164	4	614
2023	353	32	9	22	162	4	578
2024	346	32	11	22	162	4	578

TONNAGES COLLECTÉS EN PÔLE ENVIRONNEMENTAL DÉTAIL DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES

Tonnes / Année	Déchets verts	Encombrants en mélange	Éco-mobilier	Encombrants bois	Ferraille	Autres (plâtre, textile, verre plat, bois propre, capsules de café)	Déchets non dangereux non inertes
2022	23 560	10 529	7 804	3 645	2 173	3 125	50 836
2023	23 605	9 379	8 492	3 541	2 062	2 979	50 058
2024	25 912	9 079	7 903	5 368	2 000	2 264	52 526

TONNAGES ET KG/HAB DES 3 GRANDES CATÉGORIES DE DÉCHETS DES PÔLES ENVIRONNEMENTAUX

Année	Déchets non dangereux non inertes		Gravats		Déchets dangereux y compris déchets électriques		Total pôles environnementaux hors balayures	
	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab	Tonnes	kg/hab
2022	50 836	116	20 289	46	2 340	5	73 464	167
2023	50 058	114	19 077	43	2 465	6	71 600	163
2024	52 526	118	18 720	42	2 703	6	73 949	166

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Les principaux flux collectés

3 FLUX DE DÉCHETS REPRÉSENTENT ENVIRON 88% DES DMA COLLECTÉS (hors gravats)

Les ordures ménagères, la collecte sélective (papier/carton, plastique/métal, verre), les déchets verts, les encombrants en mélange représentent 91% des Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire.

C'est donc en agissant sur ces flux que la Métropole TPM pourra améliorer significativement les résultats en matière de réduction et de valorisation matière des déchets.

ZOOM SUR
LES ENCOMBRANTS

L'éco-organisme Éco-maison met à la disposition des usagers des bennes de recyclage des meubles dans 8 pôles environnementaux de la Métropole TPM (Carqueiranne, Hyères, La Crau, La Garde, La Valette-du-Var, Le Pradet, Six-Fours-les-Plages et Toulon).

En 2024, 7 902 tonnes ont été recyclées.

Ce qui reste dans la benne des encombrants dits « en mélange » est en partie recyclé et en partie enfoui en ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux non inertes).

Le tri et la vigilance de tous restent importants pour continuer à améliorer encore ce résultat.

ZOOM SUR
LES DÉCHETS VERTS

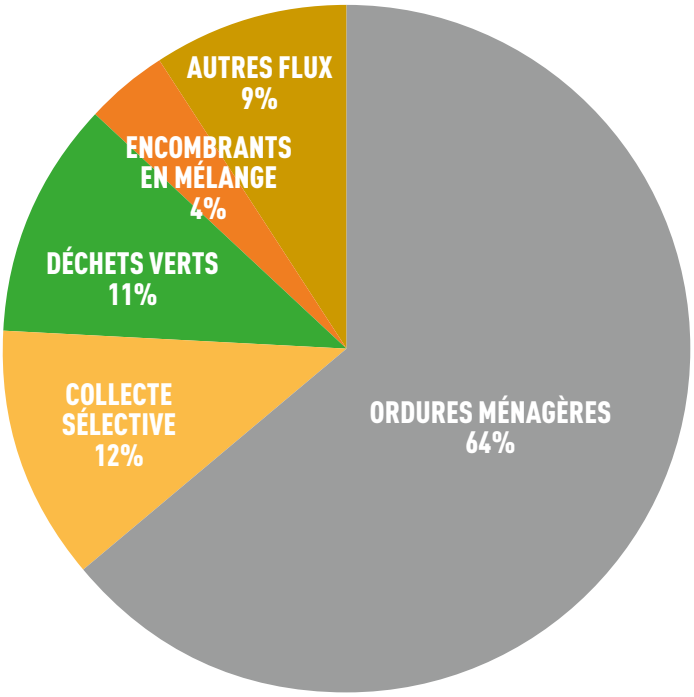
Les déchets verts collectés en pôles environnementaux et en porte-à-porte sont valorisés en compost sur des plates-formes dédiées.

Les amendements organiques produits bénéficient notamment à des agriculteurs proches sur le territoire : la qualité du gisement est donc essentielle pour garantir la vertu de cette boucle d'économie circulaire locale.

L'objectif majeur est de réduire les indésirables : sacs et pots en plastique, ferraille, ordures...

Le déchet vert est une ressource 100% valorisable !

COMPOSITION DES DMA EN % DU TONNAGE (hors gravats)



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

05

Le traitement et la valorisation



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Organiser
le traitement et la valorisation

L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

L'usine traite les Ordures Ménagères Résiduelles et les refus de tri qui n'ont pas pu être valorisés par réemploi, réutilisation ou recyclage ainsi que d'autres déchets destinés à combler le vide de four.

Pour une présentation complète des activités et des résultats, se référer au Rapport d'activités du SITTOMAT : www.sittomat.fr







Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

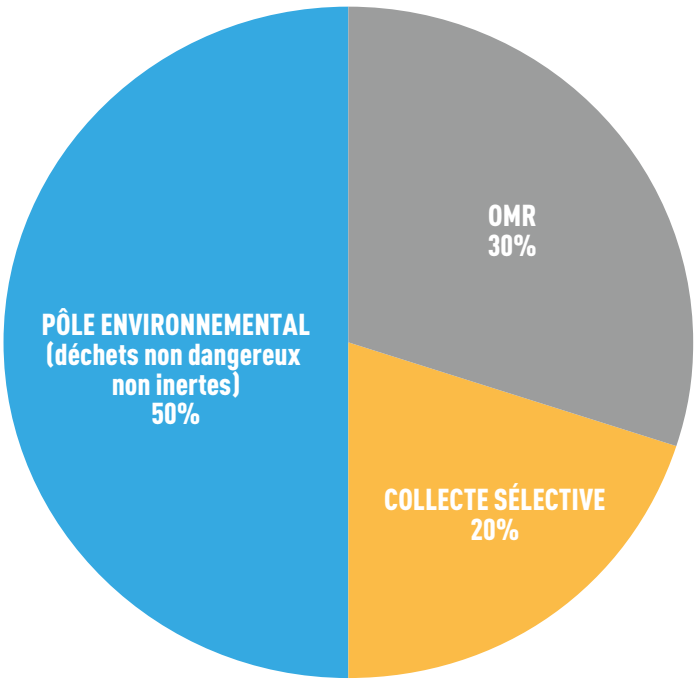
La valorisation des DMA

DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES TAUX DE VALORISATION MATIÈRE : 47%

La valorisation matière des déchets non dangereux non inertes est de 47%.

En 2024 on note une légère augmentation de la valorisation matière de la collecte sélective due à l'extension des consignes de tri des emballages.

Le tonnage total de valorisation matière s'établit à 112 161 tonnes en 2024, avec une majorité des tonnages valorisés en pôle environnemental.



GISEMENT DÉCHETS MÉNAGERS NON DANGEREUX NON INERTES (hors gravats et balayures)

FLUX	TONNAGES
OMR	153 754
COLLECTE SÉLECTIVE	29 055
TEXTILES	854
PÔLES ENVIRONNEMENTAUX	52 526
TOTAL	**236 189**

VALORISATION MATIÈRE OU ORGANIQUE

FLUX	TONNAGES
COLLECTE SÉLECTIVE	26 321
TEXTILES	854
PÔLES ENVIRONNEMENTAUX	44 354
MÂCHEFERS	40 632
TOTAL	**112 161**

ZOOM SUR LE SITTOMAT, PRODUCTEUR D'ÉNERGIE

En 2024, avec 256 355 tonnes de déchets (dont 61% Métropole TPM), l'usine de valorisation énergétique a produit :

32 458 MWh d'énergie thermique 128 261 MWh d'énergie électrique

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

06

Les indicateurs financiers



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

En 2024

85 289 929 € (+4,46%)

Produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole TPM est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est liée ni à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la prévention, à la collecte et à la valorisation des déchets ainsi qu'au développement des équipements et au maintien du patrimoine.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs Déchets Ménagers et Assimilés.

LES AUTRES RECETTES HORS TEOM

En 2024

4 324 670 €

Toutes recettes hors TEOM

Les autres recettes hors TEOM concernent la Redevance Spéciale (RS) facturée aux administrations, aux établissements publics et aux professionnels ; les participations de l'État et les subventions perçues, des produits de gestion courante et des produits spécifiques.

Coût à la tonne et à l'habitant issu de la méthode ADEME (outil standard de connaissances des coûts à partir d'une classification et d'une méthode de calcul et de répartition commune aux collectivités).

Coût aidé TTC/tonne : **286 €** Coût aidé TTC/habitant : **165 €**

(total des coûts hors amortissements) - (prestations) - (subventions) - (recettes filières REP)

LE COÛT DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT EN 2024

LE FONCTIONNEMENT

En 2024

79 378 384 €

Dépenses de fonctionnement

La majeure partie des dépenses est liée aux prestations de service, particulièrement de collecte et aux dépenses de l'opérateur SITTOMAT pour les compétences transférées.

L'INVESTISSEMENT

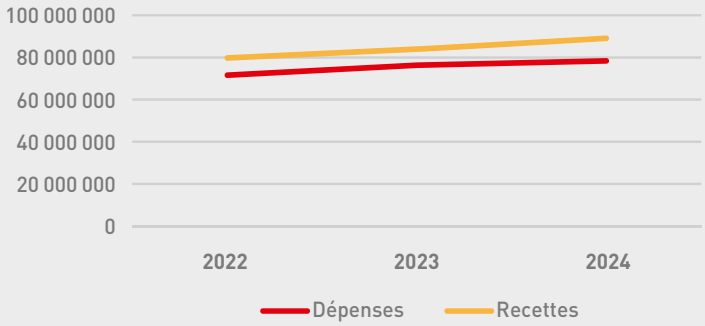
En 2024

5 863 973 €

Dépenses d'investissement

La majeure partie des dépenses est liée aux travaux dans les pôles environnementaux (déchèteries) et aux achats de véhicules.

Évolution du fonctionnement en recette et en dépense







Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

COÛTS ANALYTIQUES PAR FLUX DE DÉCHETS ISSUS DE LA MATRICE DES COÛTS 2024

Répartition analytique des dépenses et des recettes à partir de la matrice des coûts (méthode ADEME-SINOE). Les charges sont composées des coûts complets TTC (hors subventions) ainsi que de la dotation aux amortissements. Les recettes intègrent la TEOM, la RS et les produits de prestations de service.

Les totaux des colonnes peuvent être différents des totaux affichés du fait des arrondis à +/- 1 euro.

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

OBJET	COÛT TTC DES OMR	%
CHARGES DE STRUCTURE	1 071 091	
COMMUNICATION	21 396	
TRANSPORT	120 559	
PRÉVENTION	90 034	
PRÉ-COLLECTE	717 048	
COLLECTE	24 966 355	
TOTAL COLLECTE	**26 986 483**	**60**
INCINÉRATION OM	17 553 616	
IMPÔTS FONCIERS	45 593	
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	241 493	
PÔLES ENVIRON-NEMENTAUX	0	
TOTAL TRAITEMENT	**17 840 702**	**40**
COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT	**44 827 185**	



LA COLLECTE SÉLECTIVE

OBJET	COÛT TTC COLLECTE SÉLECTIVE			TOTAL	%
	Verre	Plastique (RSOM)	Papier/Carton (RSOM Corps plat)		
CHARGES DE STRUCTURE	27 198	110 183	117 358	254 739	
COMMUNICATION	840	3 375	3 479	7 694	
TRANSPORT	120 559	120 559	120 559	361 677	
PRÉVENTION	1 516	12 911	13 376	27 803	
PRÉ-COLLECTE	7 691	39 611	40 546	87 848	
COLLECTE	342 166	3 053 071	3 364 488	6 759 725	
TOTAL COLLECTE	**499 970**	**3 339 710**	**3 659 806**	**7 499 486**	**77**
TRAITEMENT CET ET IMPÔT FONCIERS	45 594	45 594	45 594	136 782	
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	241 493	241 493	241 493	724 479	
TRAITEMENT	461 588	461 588	461 588	1 384 764	
TOTAL TRAITEMENT	**748 675**	**748 675**	**748 675**	**2 246 025**	**23**
COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT				**9 745 511**	

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



LES PÔLES ENVIRONNEMENTAUX (DÉCHÈTERIES)

OBJET	COÛT TTC PÔLES ENVIRON-NEMENTAUX	%
CHARGES DE STRUCTURE	239 996	
COMMUNICATION	5 739	
TRANSPORT	2 377 029	
PRÉVENTION	19 654	
PRÉ-COLLECTE	40 572	
COLLECTE	1 829 302	
TOTAL COLLECTE	**4 512 292**	**45**
TRAITEMENT	**5 606 450**	**55**
COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT	**10 118 742**	

LES DÉCHETS VERTS ET LES ENCOMBRANTS

OBJET	COÛT TTC DES COLLECTES EN PORTE-À-PORTE		TOTAL	%
	Déchets verts	Encombrants		
CHARGES DE STRUCTURE	63 349	108 086	171 435	
COMMUNICATION	1 660	2 043	3 703	
TRANSPORT	120 559	120 559	241 118	
PRÉVENTION	5 199	6 921	12 120	
PRÉ-COLLECTE	10 461	13 923	24 384	
COLLECTE	2 180 924	4 295 169	6 476 093	
TOTAL COLLECTE	**2 382 152**	**4 546 701**	**6 928 853**	**92**
TRAITEMENT CET ET IMPÔT FONCIERS	45 593	45 593	91 186	
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	241 492	241 492	482 984	
TOTAL TRAITEMENT	**287 085**	**287 085**	**574 170**	**8**
COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT			**7 503 023**	



LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

OBJET	COÛT TTC DES PROFESSIONNELS	%
CHARGES DE STRUCTURE	139 183	
COMMUNICATION	641	
TRANSPORT	119 720	
PRÉVENTION	2 217	
PRÉ-COLLECTE	4 461	
COLLECTE	6 633 036	
TOTAL COLLECTE	**6 899 258**	**96**
TRAITEMENT CET ET IMPÔT FONCIERS	45 205	
CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	239 437	
TOTAL TRAITEMENT	**284 642**	**4**
COÛT TOTAL TTC COLLECTE ET TRAITEMENT	**7 183 900**	

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIÉES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRATS

NOM DE LA SOCIÉTÉ ET NATURE DES PRESTATIONS	NUMÉRO DU MARCHÉ	MONTANT MANDATÉ EN 2024 € TTC
MARCHÉS TRANSVERSAUX MÉTROPOLE TPM		
DUNEX Lavage de bacs	22425	201 609
DUNEX ECOLLECT Maintenance colonnes enterrées et semi-enterrées et ascenseurs à bacs	10RL24	176 230
SULO Lavage des bacs	22424	947 794
UGAP/FATEC Gestion de la flotte d'engins spéciaux	20459	396 772
MARCHÉS HYÈRES		
TLV Transfert OMR et tri Île de Porquerolles, Hyères	21345	167 158
TLV Transfert OMR et tri Île de Port-Cros, Hyères	21346	66 221
ONYX MÉDITERRANÉE Collecte OMR et tri Hyères et îles	18339	7 033 294
MARCHÉS LA CRAU		
ONYX MÉDITERRANÉE Collecte des colonnes enterrées	20342	73 897
MARCHÉS LA GARDE		
Marchés transversaux		
MARCHÉS LE PRADET		
Marchés transversaux		
MARCHÉS LA SEYNE-SUR-MER/ SAINT-MANDRIER-SUR-MER		
DRAGUI TRANSPORTS PIZZORNO Collecte OMR et tri PAP Encombrants	19353	5 669 137
ASPI La Seyne-sur-Mer Collecte des déchets verts Broyage	21622	80 301

NOM DE LA SOCIÉTÉ ET NATURE DES PRESTATIONS	NUMÉRO DU MARCHÉ	MONTANT MANDATÉ EN 2024 € TTC
MARCHÉS LA VALETTE-DU-VAR		
DUNEX ONYX MÉDITERRANÉE Collecte OMR et tri	79RL23	3 123 346
LVD ENVIRONNEMENT Toulon/La Valette-du-Var Gestion pôle environnemental	73RL23	282 918
MARCHÉS LE REVEST-LES-EAUX		
DUNEX Collecte encombrants Le Revest-les-Eaux	22432	21 177
DRAGUI TRANSPORTS PIZZORNO Collecte en PAP OMR et tri	21358	421 892
MARCHÉS OLLIOULES		
DRAGUI TRANSPORTS DEVERRA Collecte en PAP OMR et tri	20458	526 400
MARCHÉS SIX-FOURS-LES-PLAGES		
BRONZO et sous-traitant Azur Trucks Collecte OMR, recyclables, encombrants en PAP	21463	3 331 609
ENT. INSERTION KROC'CAN Gestion des pôles environnementaux de Courrens et Négadoux	20415	310 861
MARCHÉS TOULON		
DRAGUI TRANSPORTS Collecte OMR et tri Toulon + Ouest	23313	11 592 136
LVD ENVIRONNEMENT Gestion du haut de quai pôle environnemental de Toulon	120RL23	224 872

Coriolis 2024

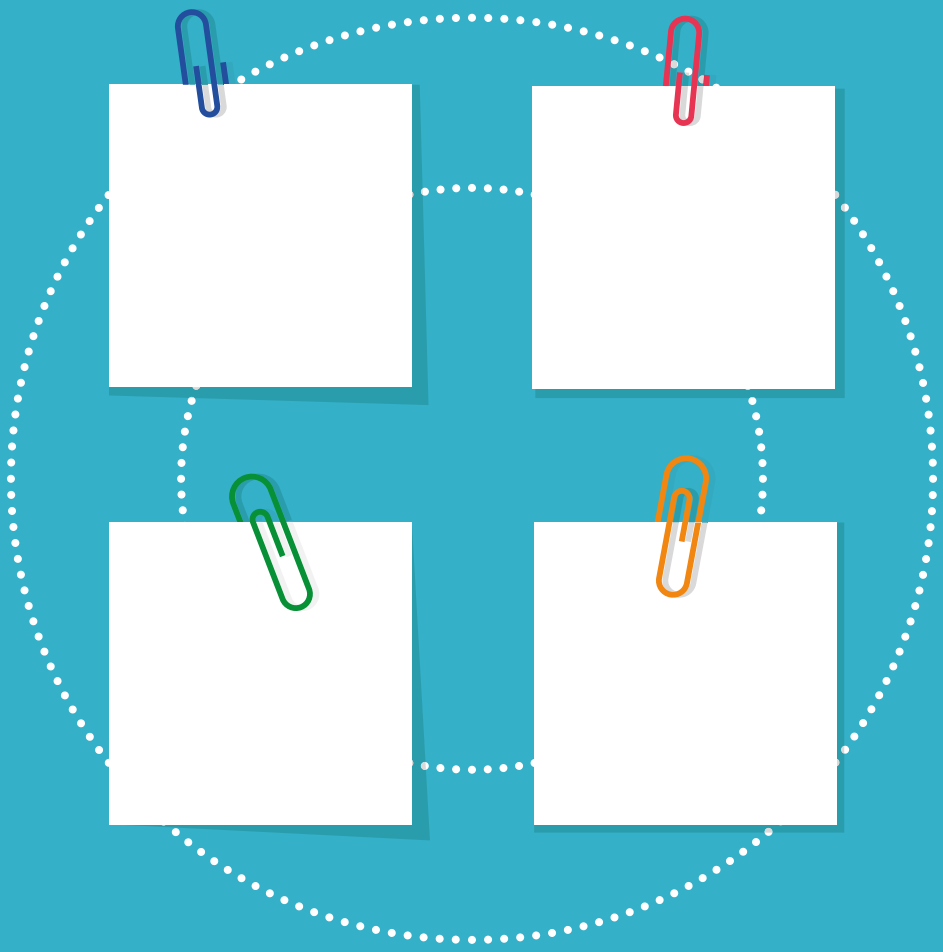
Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

07

Annexes



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Dépenses/Recettes

DÉPENSES

INVESTISSEMENT EN € TTC

	Acquisitions bacs OM + composteurs	Aménagements pôle environnemental	Installations de voiries	Installations matériel outillage	Divers	Kangoo + Partner	Dacia	Goupil G4	BOM 12 m³	Broyeur	Outillage + autres 2188+2158	Souffleur + perceuse	Études, annonces et insertions	Mobilier + informatique	Nouveaux pôles environnementaux	TOTAL
TOTAL TPM	898 385	677 294	1 424 885	3 046	20 853	94 042	32 744	46 310	375 640	402 696	18 535	1 808	18 077	22 775	1 826 883	**5 863 973**

Coriolis 2024

FONCTIONNEMENT

Le coût du traitement

Participations de la Métropole aux frais de fonctionnement du SITTOMAT en € TTC

	TRAITEMENT COLLECTE SÉLECTIVE ET PÔLE ENVIRONNEMENTAL	INCINÉRATION OM	CONTRIBUTION ÉCO-TERRITORIALE ET IMPÔTS FONCIERS	CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES	PÔLES ENVIRONNE-MENTAUX (DÉCHÈTERIES)	TOTAL
MONTANTS	1 413 980	17 553 616	318 769	1 688 393	5 577 235	**26 551 993**

Selon méthode Matrice Comptacout 2024

Le coût de la collecte

	CHARGES DE STRUCTURE	COMMUNICATION	TRANSPORT	PRÉVENTION	PRÉ-COLLECTE	COLLECTE	TOTAL
MONTANTS	1 876 445	39 177	3 220 107	151 831	874 317	46 664 516	**52 826 393**

Selon méthode Matrice Comptacout 2024

RECETTES

NATURE	MONTANT	
	€ TTC	%
TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)	85 289 929	95,2
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES DE LA RÉGION SUD, DE L'ÉTAT ET DE L'ADEME	23 000	0,03
REDEVANCE SPÉCIALE ET AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	1 555 532	1,74
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 717 857	3,03
TOTAL	**89 586 318**	**100**

Compte administratif 2024

SYNTHÈSE DÉPENSES/RECETTES

SYNTHÈSE	MONTANT 2024 EN € TTC
Dépenses fonctionnement	79 378 384
Dépenses investissement	5 862 349
TOTAL DÉPENSES	**85 240 733**
Recettes fiscales	85 289 929
Recettes non fiscales d'investissement	162 537
Recettes non fiscales de fonctionnement	4 296 389
TOTAL RECETTES NON FISCALES	**4 458 926**
TOTAL RECETTES	89 748 855
TOTAL DÉPENSES	85 240 733
SOLDE	**4 508 122**

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Quelques définitions

- **ADEME :** Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie
- **Balayures :** déchet produit par le balayage manuel ou mécanisé des espaces publics.
- **Caractérisation :** analyse d'un contenant (bac, benne…) et classement du contenu en sous-catégories.
- **Cn :** fréquence de la collecte (n fois par semaine)
- **CS :** Collecte Sélective

COMMUNES EN ABRÉGÉ	
TOULON	TL
LA SEYNE-SUR-MER	LS
HYÈRES	HY
SIX-FOURS-LES-PLAGES	SF
LA GARDE	LG
LA VALETTE-DU-VAR	LV
LA CRAU	LC
OLLIOULES	OL
LE PRADET	LP
CARQUEIRANNE	CA
SAINT-MANDRIER-SUR-MER	SM
LE REVEST-LES-EAUX	LR

- **DAE :** Déchets d'Activités Économiques anciennement appelés DIB
- **DDS :** Déchets Diffus Spécifiques
- **DEEE ou D3E :** Déchets des Équipements Électriques et Électroniques
- **Eco-DDS** est un éco-organisme à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour la collecte, la dépollution et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ménagers, professionnels (DEEE pro), des lampes et des petits extincteurs.
- **EPCI :** Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **ISDD :** Installation de Stockage de Déchets Dangereux
- **LTECV :** Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte
- **NOTRe :** Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- **OMA (DMA) :** Ordures Ménagères et Assimilées (Déchets Ménagers et Assimilés)
- **OMR :** Ordures Ménagères Résiduelles
- **ORD :** Observatoire Régional des Déchets
- **PAP :** Porte-à-Porte
- **PAV :** Point d'Apport Volontaire
- **PLPDMA :** Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- **PNPD :** Plan National de Prévention des Déchets
- **PDPGD :** Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets
- **Pôle environnemental :** déchèterie
- **PR :** Point de Regroupement
- **PRPGD :** Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- **REFIOM :** Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
- **UVE :** Unité de Valorisation Énergétique
- **T :** Tonne
- **TEOM :** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
- **TLC :** Textiles Linges et Chaussures
- **Tos sur ZAE :** Tranche(s) optionnelle(s) sur Zones d'Activités Économiques
- **TPM :** Toulon Provence Méditerranée
- **GEM F/ HF :** Gros Électroménagers Froid / Hors Froid
- **PAM :** Petits Appareils en Mélange



Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

Lexique



CONCERNANT LES DÉCHETS

La définition du terme « déchet » est donnée par l'article **L. 541-1-1 du Code de l'environnement :**

Déchet : « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ».
La classification des déchets est décrite dans la partie réglementaire du Code de l'environnement, et plus précisément dans **son article R. 541-8 :**

- **Déchet dangereux :** tout déchet qui présente une ou plusieurs des propriétés de dangers énumérées à l'annexe I au présent article. Ils sont signalés par un astérisque dans la liste des déchets de l'annexe II au présent article.
- **Déchet non dangereux :** tout déchet qui ne présente aucune des propriétés qui rendent un déchet dangereux.
- **Déchet inerte :** tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique, n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine.
- **Déchet ménager :** tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Sont donc considérés comme déchets ménagers, tous les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux, les balayures et résidus divers.
- **Déchet d'Activités Économiques :** tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage.
- **Déchets résiduels :** les déchets n'entrant pas dans le cadre ci-dessus.
- **Les Déchets Ménagers et Assimilés :** ils regroupent les Ordures Ménagères Résiduelles, les déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives, biodéchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en pôle environnemental (déchèterie).

CONCERNANT LA COLLECTE SÉLECTIVE

Définition donnée par Actu-Environnement (dictionnaire de l'environnement) : « Collecte visant à ramasser les déchets ménagers prétriés par les producteurs ou usagers (verre, papiers, cartons, journaux, magazines, plastiques, déchets fermentescibles, etc.) dans le but de les valoriser dans des unités de traitement spécifiques. Chaque tournée est destinée à l'enlèvement d'un type particulier de déchet. »

- **Les emballages plastiques :** les bouteilles transparentes en plastique (eau, jus de fruit, boisson gazeuse), les bouteilles d'adoucissant, de lessive, de liquide lave-vaisselle, de javel...
- **Papiers et cartons :** les journaux, les papiers de bureau, les prospectus, les magazines, les boîtes, les emballages en carton, les briques de lait et de jus de fruits.
- **Le verre :** les bouteilles, les pots, les bocaux et flacons en verre.
- **Biodéchet :** tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, tout déchet non dangereux alimentaire ou de cuisine issu notamment des ménages, des restaurants, des traiteurs...
- **Les déchets considérés comme alimentaires compostables sont :**
 - Les épluchures de fruits et légumes ;
 - Les restes de repas, de pain, les filtres et marc de café, sachets de thé et d'infusion ;
 - Les coquilles d'œuf ;
 - Les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers salis ou mouillés ;
 - Les fleurs et plantes fanées d'appartement.

CONCERNANT LE TRAITEMENT

- **Mâchefers :** agrégats de métaux ferreux et non ferreux, de silice, de calcaire, de chaux (...) issus de l'incinération et constituant une masse d'imbrûlés appelée MIOM, Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères.
- **Métaux non ferreux des mâchefers :** le cuivre et ses alliages, le nickel, le titane, l'aluminium, l'étain, le plomb, le zinc...

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE



IMPRIM'VERT®
Impression : Groupe IMPREMIUM - 150 exemplaires
©Photos : TPM - ©Illustrations : Adobe Stock

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 083-218300903-20260126-DEL26_01_5_2-DE

TOULON
LA SEYNE-SUR-MER
HYÈRES
SIX-FOURS-LES-PLAGES
LA GARDE
LA VALETTE-DU-VAR
LA CRAU
OLLIOULES
LE PRADET
CARQUEIRANNE
SAINT-MANDRIER-SUR-MER
LE REVEST-LES-EAUX

Métropole
Toulon Provence Méditerranée

Hôtel de la Métropole
107, boulevard Henri Fabre
CS 30536
83041 Toulon Cedex 9
Tél. : 04 94 93 83 00
www.metropoleTPM.fr